



*Lancement du « Portail
des Musées et Sites
Miniers Remarquables
de France »*

Conférence de presse

Lundi 4 mai 2015

PARIS

27 avril 2015

COMMUNIQUE de PRESSE

Lancement du « Portail des Musées et Sites Miniers Remarquables de France »

Le « Portail des Musées et Sites Miniers Remarquable de France » sera lancé le 4 mai 2015 à l'Ecole des Mines de Paris.

La création de ce portail internet résulte d'une initiative conjointe de l'Association des Communes Minières de France ([ACOM France](http://www.acom-france.com)), de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (www.angdm.fr) et du Comité d'Histoire de la Mine ; instance créée auprès de l'Agence suite à la décision de son Conseil d'administration d'y affecter un budget dédié.

Ce portail, inédit au niveau national, s'adresse à toute personne intéressée par le patrimoine minier du pays. Il permet de localiser les musées et anciens sites miniers en France et d'accéder à une description de leurs principales caractéristiques sous forme de fiches synthétiques.

L'activité minière passée a laissé place à un héritage devenu le témoin d'une partie de l'histoire sociale et industrielle de nombreuses régions à travers le pays. Grâce aux efforts de réhabilitation et de conservation réalisés, ce patrimoine est dorénavant bien présent dans les paysages de la France : chevalements, terrils, mines à ciel ouvert et de multiples autres bâtiments constituent ce patrimoine.

Ce portail a été construit grâce au concours des communes minières. Il est constitué à ce jour de plus de 140 fiches représentatives de l'implantation géographique des mines en France et de la diversité du patrimoine.

A l'avenir, ce site est amené à se développer. Par l'intermédiaire d'ACOM France, les communes pourront mettre à jour les informations les concernant. Le portail est en effet évolutif et son contenu a pour but d'être enrichi continuellement.

Enfin, ce portail n'a pas pour objet de se substituer aux initiatives locales ou régionales visant à valoriser leur patrimoine. Il invite au contraire à s'y référer. Cet outil s'adresse à tous, aux visiteurs comme aux chercheurs, français et étrangers ; c'est pourquoi une version en anglais est également disponible.

Adresse du portail : <http://sitesminiersremarquables.com/>

Contacts :

- Acom France :
 - Patrice Delattre : 03 21 44 86 25 / acom.france@nordnet.fr
 - Ludivine Devos : 03 21 44 86 25 / acom.france@nordnet.fr
- Angdm :
 - Carine Pouyet : 01 48 01 82 50 / carine.pouyet@angdm.fr
 - Joel Fouache : 06 47 66 74 36 / joel.fouache@outlook.com



ACOM France : Présentation générale

Créée en 1990, l'Association des Communes Minières de France représente 267 communes adhérentes réparties sur 29 départements. 25 Associations locales y adhèrent aussi. Elle est présidée par Jean-Pierre KUCHEIDA, député et maire et honoraire de LIEVIN (Pas-de-Calais). Les membres du Conseil d'Administration sont représentatifs de l'ensemble des Bassins Miniers du pays quelles que soient leur taille, la substance exploitée et l'appartenance politique des communes concernées.

L'association a pour objet principal d'intervenir auprès des pouvoirs publics nationaux et européens **pour une meilleure prise en compte des questions relevant du domaine minier** et touchant les communes et leur population. Elle intervient notamment dans les domaines suivants :

- Le développement socio-économique des bassins miniers
- La réhabilitation urbaine - La requalification de l'environnement issu de la période minière
- La fiscalité locale
- Le respect du Statut du Mineur
- La valorisation du patrimoine des Bassins Miniers à des fins culturelles et touristiques

En outre, ACOM France constitue au niveau national **un réseau entre les collectivités concernées par les questions minières**.

Enfin, ACOM France propose à ses adhérents **un conseil sur les questions du droit minier** et de façon générale, sur les questions du droit de l'urbanisme et d'environnement relevant du domaine minier.

Enfin, **ACOM France intervient au niveau des instances européennes** en qualité de membre fondateur d'EURACOM, l'Association des Régions Minières d'Europe. Elle assure le secrétariat de cette organisation depuis avril 2005. A ce titre, une attention toute particulière est accordée à la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels.

Suite à l'opération RECORE (2003-2007) concernant les différents aspects de la conversion des Régions Minières, ACOM France a assuré la fonction de chef du projet « PROSPECTS-PERSPECTIVES » (2010-2013) concernant la promotion des PME et de l'entrepreneuriat dans les régions Minières d'Europe. Ce projet a été mené avec des partenaires des régions minières d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, de Hongrie, de Pologne, de République Tchèque et de Royaume-Uni. Les travaux de ce projet Interreg IVC sont consultables sur www.prospects-projet.com

Contact : ACOM France. Hôtel de Ville. BP 49. 62801 Liévin cedex.
Téléphone : 03.21.44.86.25 Télécopie : 03.21.44.86.22
Courriel : acom.france@nordnet.fr
Site web : www.acomfrance.org
Suivre l'actualité d'ACOM France sur [Facebook](#)

Les missions de l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs :

Créée par la loi n° 2004-105 du 3 février 2004, l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) est un établissement public administratif chargé de garantir, au nom de l'Etat, les droits sociaux des anciens mineurs ou conjoints survivants de mineurs.

L'agence a originellement pour mission, la garantie des droits sociaux. S'y est ajoutée en 2007, la prise en charge des salariés encore en activité, en 2012 la gestion de l'action sanitaire et sociale et en 2014 la politique de vacances et de loisirs, du régime minier de sécurité sociale. L'agence assure aussi, par voie conventionnelle, la gestion de plusieurs populations, telles que les salariés d'Areva mines.

- Garantie des droits sociaux

Dans la continuité des avantages accordés par les compagnies minières à leurs salariés, l'ANGDM garantit, au nom de l'Etat, les droits sociaux des anciens agents des entreprises minières ou ardoisières, en cas de cessation d'activité de ces entreprises, en particulier lorsqu'ils sont retraités. Elle prend également en charge les avantages des salariés des mines et ardoisières encore en activité dès lors que ces entreprises en formulent le souhait. Il s'agit au total d'une centaine de prestations (de chauffage, de logement, de retraite anticipée, d'indemnités de départ à la retraite, de bourses pour frais d'études, etc.).

- Emploi des actifs

L'ANGDM assume également les obligations de l'employeur envers les salariés encore détenteurs d'un contrat de travail en lieu et place des exploitants qui ont cessé définitivement leur activité, comme Charbonnages de France au 1^{er} janvier 2008, ou de ceux qui en font la demande.

- Action sanitaire et sociale

L'ANGDM assure la gestion de l'action sanitaire et sociale (ASS) pour les affiliés au régime minier. L'action sanitaire et sociale représente une vingtaine de prestations individuelles dont la principale, en volume, est l'aide à domicile. Les prestations individuelles se répartissent selon les branches de risque, la part rattachée à la branche vieillesse étant de loin la part la plus importante (plus de 78 %).

- La politique vacances :

Le décret n°2013-260 du 28 mars 2013, a organisé le transfert à l'ANGDM des compétences relatives à la politique de vacances ; ce transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2014. L'objectif de l'agence est d'offrir à la population minière une réponse adaptée au défi du vieillissement en élargissant son offre de vacances de longue durée et en mettant en œuvre une politique de loisirs comprenant des séjours et activités de proximité en vue de rompre l'isolement.

Par ailleurs, lors de son Conseil d'administration du 14/10/2010, l'agence s'est vue confier la gestion du comité français d'histoire industrielle et sociale de la mine afin d'engager une dynamique nationale visant à promouvoir, en lien avec les institutions culturelles dédiées, l'héritage de la mine en France. A ce titre, l'agence finance et met à disposition de cette instance les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement.

Quelques chiffres clés :

Fin 2014, l'effectif de l'agence était de 341 ETP pour un budget initial global de 583 M€ (dont 465 M€ de subvention Etat).

L'agence couvre près de 200 000 bénéficiaires potentiels (environ 135 000 bénéficient des avantages en nature et de pré retraites ; environ 37000 bénéficient de l'action sanitaire et sociale...)

Au total, l'agence gère près de 120 dispositifs et de nombreux partenariats (593 conventions d'aide à domicile, 169 conventions avec les bailleurs...).



La création d'un comité français d'histoire industrielle et sociale de la mine.

Depuis plusieurs années, l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM) contribue, par diverses actions, à la préservation et la promotion de la mémoire industrielle et sociale de la mine en France. En effet, au travers de la dotation dédiée aux activités sociales et culturelles, elle soutient des initiatives culturelles qui sont menées dans l'ensemble des bassins, que ce soit dans le Nord Pas-de-Calais, dans le Centre, le Midi ou en Lorraine.

Au-delà des relations de proximité qu'elles permettent d'entretenir avec les anciens mineurs et leur famille, ces manifestations locales participent également au passage de relais entre deux époques : celles où prédominaient la mono-industrie et le monde d'aujourd'hui.

D'ailleurs, l'ANGDM a organisé en novembre 2009, en lien avec les organisations syndicales représentant les mineurs, deux journées de rencontres et d'échanges sur des thèmes liés à l'histoire humaine et sociale des mines de charbon en Lorraine. Cet événement a notamment permis de mesurer l'importance de recueillir dès aujourd'hui des témoignages vivants sur cette période pour écrire et transmettre la mémoire des anciens mineurs et de leur famille.

Ces expériences diverses ont ainsi démontré la nécessité pour l'ANGDM de prendre toute sa place dans les débats.

C'est dans cet esprit qu'il a été proposé, lors de son conseil d'administration de décembre 2009, de mettre en place auprès de l'ANGDM, un comité français d'histoire industrielle et sociale de la mine. Les objectifs fixés à ce comité sont d'une part de promouvoir, en lien avec les institutions culturelles dédiées, l'héritage de la mine en France et, d'autre part, d'engager une dynamique nationale permettant d'assurer une cohérence d'ensemble des actions menées localement.

Plus précisément, ce comité, où siègent des personnalités qualifiées de multiples secteurs, a notamment pour mission de:

- **Promouvoir et réaliser** directement ou indirectement tous travaux de recherches sur l'histoire industrielle et sociale de la mine en France,
- **Rassembler et faire connaître** les travaux existants,
- **Développer** les partenariats et les synergies avec d'autres organismes,
- **Organiser** des journées d'études, des séminaires, des colloques,
- **Favoriser** les échanges et **apporter** son expertise aux acteurs locaux,
- **Initier** des projets transversaux avec l'ensemble des partenaires, y compris dans sa dimension internationale.

Lancement du portail internet
"Musées et Sites Miniers Remarquables de France"
Lundi 4 mai 2015 - 14h30 - Ecoles des Mines de Paris
Personnes présentes

	NOM - Prénom	Fonction	Structure - Collectivité
1	ASSET Joëlle	Directeur général adjoint	ANGDM
2	BARILLIER Pierre	Adjoint au Maire	Saint-Eloy-les-Mines (63)
3	BARNIER Jean-François	Maire	Le Chambon Feugerolles (42)
4	BESSON Jean-Charles	Président	Comité Français d'Histoire de la Mine
5	BOURGEOIS René	Maire	Varangeville (54)
6	CADOUX Daniel	Président	ANGDM
7	CHAMPIRE Christian	Maire	Grenay (62)
8	DELATTRE Patrice	Délégué général	ACOM France
9	DERNONCOURT Daniel	Adjoint au Maire	Liévin (62)
10	DEUDON Audrey	Déléguée générale	ACM 59/62
11	DEVOS Ludivine	Chargé de mission Région	ACOM France
12	DRICI Michel	Membre du conseil d'administration	ANGDM
13	FAUTH Jacqueline	Conseillère Régionale	Conseil Régional du Nord-Pas de Calais
14	FOUACHE Joël	Chargé de mission	ANGDM
15	GANIAGE Jean		Ministère de l'Ecologie
16	KUCHEIDA Jean-Pierre	Président	ACOM France
17	LAGRANGE Jean-Claude	Maire	Sanvignes (71)
18	MEZDOUR Salah	Adjoint au Maire	Douai (59)
19	Monsieur AUDRY		Direction de l'Energie et du Climat - Ministère de l'Ecologie
20	PAILLARD Gérard	Maire	Barlin (62)
21	PASCAL Michel	Directeur général	ANGDM
22	POUYET Carine	Directrice de Cabinet	ANGDM
23	SCHITZ Denis	Maire	Tressange (57)
24	SELLIER Philippe	Directeur général adjoint	ANGDM
25	ZAFFAGNI Guy	Adjoint au Maire	Varangeville (54)